

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

## Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelés zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

## À renseigner par la personne publique responsable

### Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable
Commune de Vénérieu (38)	Bernard ODET (Maire)

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d' <b>assainissement collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	Oui - <del>non</del>
Les zones relevant de l' <b>assainissement non collectif</b> où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Oui - <del>non</del>
Les zones où des mesures doivent être prises pour <b>limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement</b> ;	Oui - <del>non</del>
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la <b>collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement</b> lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	<del>Oui</del> - non

## Présentation de votre démarche et des motifs de la mise en place/révision de ce (ces) zonage(s)

Définition des zonages eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune.

Etapes :

Situation existante

Contraintes à la gestion des eaux usées et des eaux pluviales

Intégration des potentiels de développement de l'urbanisation

Définition du devenir des eaux usées et des eaux pluviales

Zonages d'assainissement

Caractéristiques des zonages et contexte	
<p>1. Est-ce une révision/modification de zonages d'assainissement ?</p> <p>• Quelle est la date d'approbation du précédent zonage ?</p> <p>• Dans le cas d'une extension éventuellement envisagée d'un ou plusieurs zonages, dans quelles proportions ces zones vont-elles s'étendre ?</p>	<p><del>Oui</del> - non</p> <p>Si oui, veuillez joindre les cartes de zonage existantes ;</p> <p>(Environ en ha)</p>
<p>1. Quel est le territoire concerné ? (joindre une carte du périmètre) Commune de Vénérieu (Annexe 1)</p>	
<p>2. Le territoire est-il couvert par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme ? Si PLUi, préciser le contour de l'intercommunalité (ou joindre une carte) : POS révisé en 2005. En RNU actuellement.</p> <p>• Quelle est la date d'approbation du/des document(s) existant(s) ?</p> <p>• Si le(s) document(s) est/sont en cours d'élaboration / révision / modification, quel est l'état d'avancement de la démarche? <b>prêt à être arrêté</b></p>	<p><del>PLUi</del> <del>PLU</del> <del>Carte communale</del> Non Plusieurs : .....</p>
<p>1. La réalisation/révision/modification de vos zonages est-elle menée en parallèle d'une élaboration/révision/modification du document d'urbanisme ?</p>	<p>Oui - <del>non</del></p>
<p>Expliquer l'articulation envisagée entre le document d'urbanisme et le(s) zonage(s) prévu(s) (traitement des questions d'assainissement par le document d'urbanisme, conséquences des ouvertures à l'urbanisation, ...) :</p> <p>Les contraintes à l'assainissement, notamment l'assainissement non collectif, et à la gestion des eaux pluviales ont été intégrées pour les potentiels d'ouverture à l'urbanisation.</p> <p>L'urbanisation sera possible quand les travaux d'extension de la station d'épuration seront lancés.</p>	
<p>2. Le(s) PLUi/PLU/carte communale, en vigueur, font/fait-il(elle) ou ont/a-t-il(elle) fait l'objet d'une évaluation environnementale ?<sup>1</sup> Le projet de PLU a fait l'objet d'une éval. environnementale par cas</p>	<p>Oui - <del>non</del> – examen au cas par cas</p>
<p>3. Des études techniques (type : schéma directeur d'assainissement<sup>2</sup>, étude sur les eaux pluviales,...) ont-t-elles été, ou seront-t-elles, menées préalablement à vos futures propositions de zonages ?</p>	<p>Oui - <del>non</del></p>
<p>Préciser ces études :</p> <p>Schéma directeur d'assainissement.</p> <p>Etude diagnostic de l'assainissement pluvial.</p>	

<sup>1</sup> Selon le décret n°2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

<sup>2</sup> Attention : à ne pas confondre avec le schéma d'assainissement selon l'article L2224-8 du CGCT.

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
4. Êtes-vous/intégrez-vous une commune en zone littorale (au sens de la loi littorale, y compris certains lacs)?	<del>Oui</del> - non
5. Est-ce que le territoire de votre collectivité dispose ou est limitrophe d'une commune disposant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une zone de baignade ? dans ce cas un profil de baignade a-t-il été réalisé ?</li> <li>• d'une zone conchylicole ?</li> <li>• d'une zone de montagne ?</li> <li>• d'un périmètre réglementaire de captage (immédiat, rapproché/éloigné) d'alimentation en eau potable ?</li> <li>• d'un périmètre de protection des risques d'inondations ?</li> </ul>	<del>Oui - non - limitrophe</del> <del>Oui - non - limitrophe</del> <del>Oui - non - limitrophe</del> <del>Oui - non - limitrophe</del> <del>Oui - non - limitrophe</del> <del>Oui - non - limitrophe</del>
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie) Zone de baignade à Vénérieu : base de loisirs Robert Charvet, sans profil de baignade, cf. Annexe 2 Alimentation eau potable sur Vénérieu, cf. Annexe 2 PPRi Bourbre, 2008 : commune voisine St Marcel Bel Accueil	
1. Le territoire dispose-t-il : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de cours d'eau de première catégorie piscicole ?</li> <li>• de réservoirs biologiques selon le SDAGE ?</li> </ul>	<del>Oui - non</del> <del>Oui</del> - non
Préciser lesquels : (joindre éventuellement une cartographie)	
1. Y a-t-il une zone environnementalement sensible à proximité telle que : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Natura 2000 ?</li> <li>• ZNIEFF1 ?</li> <li>• Zone humide ?</li> <li>• Éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoir, corridors) ?</li> <li>• Présence connue d'espèces protégées ? Stations d'orchidées</li> <li>• Présence de nappe phréatique sensible ?</li> </ul>	<del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del> <del>Oui - non</del>
Préciser lesquelles : (joindre éventuellement une cartographie) Liste et localisation en Annexe 3  Autres :	
1. Quel est le niveau de qualité de l'état écologique et de l'état chimique (très bon état, bon état, moyen, médiocre, mauvais) <sup>3</sup> des masses d'eau réceptrices des eaux concernées par la présente demande, selon la classification du SDAGE au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)? <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de la(des)Masse(s) d'eau superficielle : Cf. Annexe 4 .....</li> <li>• Nom de la(des)Masse(s) d'eau souterraine: .....</li> </ul> Si souhaité, vous pouvez préciser un niveau de qualité issu des point(s) de référence(s) nationaux connu(s), ou selon d'autres données à préciser (biblio, mesures locales)	..... .....
2. Votre territoire fait-il l'objet d'application de documents de niveau supérieur : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?</li> <li>• Directive Territoriale d'Aménagement (DTA ou DTADD) ?</li> <li>• Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) ?</li> </ul>	<del>Oui - non</del> <del>Oui</del> - non <del>Oui - non</del>
Préciser lesquelles :	

<sup>3</sup> L'information se trouve sur le site <http://www.eaufrance.fr> ou <http://www.lesagencesdeleau.fr/>

Caractéristiques générales du territoire et des zones susceptibles d'être touchées	
SAGE Bourbre : la commune n'a pas d'engagements concernant l'assainissement dans ce cadre SCOT : ancien Nord Isère, en cours d'évolution Autres :	
1. Pensez-vous que votre territoire sera soumis à une forte urbanisation ?	<del>Oui</del> - non
Précisez : La commune est identifiée comme village, les prévisions de développement sont de 30 logements sur les 10 ans à venir du PLU.	
2. Quel est le type principal des réseaux de collecte des eaux usées sur votre territoire?  Autres :	Séparatif <sup>4</sup> 40% Unitaire 60%
3. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?	Oui - <del>non</del>
4. Existe-t-il des ouvrages de rétention des Eaux Pluviales sur le territoire concerné par le zonage ?	<del>Oui</del> - non

Si vous disposez de la compétence relative à la planification et/ou gestion de l'assainissement collectif et non collectif, remplissez le tableau suivant.

### Questions relatives aux zones d'assainissement collectif/non collectif des eaux usées

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Y a-t-il des adaptations de grands secteurs (ouverture à l'urbanisation, passage de l'ANC à l'AC ou inversement pour diverses raisons possibles), qui sont à l'origine de la volonté de révision du zonage d'assainissement ?	<del>Oui</del> - non
2. Conformément à l'article L2224-8 du CGCT, avez-vous établi votre schéma descriptif d'assainissement collectif des eaux usées <sup>5</sup> ? La commune n'est pas compétente pour la collecte et le traitement	Oui - non
3. Les contrôles des assainissements non collectifs ont-ils été réalisés • Sont-ils en cours et dans quels délais seront-ils réalisés ? • Les non-conformités ont-elles été levées ? • Sont-elles en cours d'être levées ?	Oui - <del>non</del> Oui - non <del>Oui</del> - non Oui - <del>non</del>
1. Au sein de votre PLU, imposez-vous, dans le règlement un minimum de surface parcellaire sur les zones d'assainissement non collectif ?	<del>Oui</del> - non - sans objet Combien :
2. La collectivité compétente (ou les collectivités adhérentes) dispose-t-elle de déclarations de prélèvement (puits ou forage privés) selon l'article L2224-9 du CGCT ? Si oui, sont-ils sur (à proximité d') une zone pressentie comme devant accueillir un zonage ANC ?	Oui - <del>non</del> <del>Oui</del> - non
3. Est-il prévu d'autres modes de gestion des eaux usées traitées en Assainissement Non Collectif (ANC) que l'infiltration (rejet en milieu hydraulique superficiel ...) ?	Oui - <del>non</del>
Si oui, lesquels : 1 habitation au ruisseau de la Rivoire (non pérenne)	
4. La station de traitement des eaux usées (STEU) actuelle est-elle en surcharge <sup>6</sup> ? • Par temps sec ? • Par temps de pluie ? • De façon saisonnière ?	Oui - <del>non</del> Oui - <del>non</del> Oui - <del>non</del> <del>Oui</del> - non

<sup>4</sup> Séparatif : un réseau d'eaux usées strictes, voire parfois complété d'un réseau d'eaux pluviales strictes

<sup>5</sup> Selon le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

<sup>6</sup> référence réglementaire pour estimer la surcharge : les valeurs limites de l'arrêté du 22 juin 2007, et (parce qu'il peut être plus restrictif) les valeurs limites définies dans l'arrêté préfectoral propre à la station d'épuration (ou au système d'assainissement)



Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Avez-vous des procédures d'urgence en cas de rupture accidentelle d'un des éléments de votre système d'assainissement (coupure électrique, pompe, STEU)?</p> <p>Lesquelles :</p> <p>Pas d'éléments électromécaniques sur le territoire de la commune.</p>	Oui - non
<p>2. Avez-vous l'intention de rechercher une réduction de vos futures consommations énergétiques sur les équipements de votre système d'assainissement (postes,..) ?</p> <p>• Par une cohérence topographique entre les zones collectées ?</p> <p>• Autres :</p> <p>Sans objet</p>	Oui - non Oui - non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
<p>1. Existe-t-il des risques ou enjeux liés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des problèmes d'écoulement des eaux pluviales ?</li> <li>• de ruissellement ?</li> <li>• de maîtrise de débit ?</li> <li>• d'imperméabilisation des sols ?</li> </ul>	<p>Oui - <del>non</del></p> <p>Oui - <del>non</del></p> <p><del>Oui</del> - non</p> <p><del>Oui</del> - non</p>
<p>Lesquels :</p> <p>La carte des aléas localisent des zones d'aléas glissements de terrain, de ruissellement de versant, de ravinement, d'inondation.</p> <p>Cf. Annexe 5</p>	
<p>1. Des mesures de gestion des eaux pluviales existent-elles déjà sur le territoire du zonage prévu ?</p>	<del>Oui</del> - non
<p>Lesquelles :</p> <p>Quelles ont été les raisons de leur mise en place ?</p>	
<p>2. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire et des territoires limitrophes concernés par des risques liés aux eaux pluviales ?</p> <p>Cf. Annexe 5</p>	<p>Oui - <del>non</del></p> <p>Si oui, fournir si possible une carte.</p>
<p>3. Avez-vous identifié des secteurs de votre territoire où sont présents des enjeux de gestion pour les eaux pluviales (maîtrise de l'imperméabilisation, topographie, capacité des réseaux existants, limitation du ruissellement,...)?</p>	<p><del>Oui</del> - non</p> <p>Si oui, fournir si possible une carte.</p>
<p>4. Des mesures permettant de gérer ces risques existent-elles ? Sans objet</p>	Oui - non
<p>Si oui, lesquelles ?</p>	
<p>5. Disposez-vous d'un système de gestion des eaux pluviales (bassin, surverse, télégestion)?</p>	<del>Oui</del> - non
<p>6. Votre système d'assainissement eaux pluviales est-il déclaré ou autorisé conformément à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau?</p>	<del>Oui</del> - non

<sup>7</sup> 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) ; 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Avez-vous rencontré des problématiques de capacité de votre réseau d'eaux pluviales par temps de pluie ? • Selon quelle fréquence ? <input type="text"/> Sans objet • Dues à une mise en charge par un cours d'eau ?	<del>Oui</del> - non  Oui - non
1. Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une décision de catastrophe naturelle liée aux inondations ?	Oui - <del>non</del>
2. Avez-vous subi des • coulées de boues ? • glissements de terrain dus à un phénomène pluvieux ? • Autres : <input type="text"/>	Oui - <del>non</del> Oui - <del>non</del>
1. Votre territoire fait-il parti : • d'un SAGE en déficit eau ? <input type="text"/> • d'une Zone de Répartition des Eaux ? <input type="text"/>	<del>Oui</del> - non <del>Oui</del> - non

Si vous disposez de la compétence relative la planification et/ou gestion des eaux pluviales, remplissez le tableau suivant.

**Questions relatives aux zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.**

Contexte, caractéristiques du zonage et possibilité d'incidences sur l'environnement et la santé humaine	
1. Votre commune dispose-t-elle de réseaux de collecte des eaux pluviales ?	Oui - <del>non</del>
2. L'éventuel Schéma Directeur d'Assainissement (ou une démarche autre) aborde-t-il les questions de pollution des eaux pluviale(s) ? Des prescriptions ont-elles été proposées ? Si oui, lesquelles ? <input type="text"/>	Oui - <del>non</del> <del>Oui</del> - non
3. La réalisation d'ouvrages est-elle prévue ? Si oui lesquels et pour quel objectif ? <input type="text"/>	<del>Oui</del> - non
4. Les équipements prévus consommeront-ils une surface naturelle propre ? Sont-ils intégrés sous voirie, parking, bâti ? <input type="text"/> Sans objet	Oui - non Oui - non

### Autoévaluation (facultatif)

**Au regard du questionnaire, estimez-vous qu'il est nécessaire que vos zonages définis au L2224-10 CGCT fassent l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'ils devront en être dispensés ?**

Dispense : Expliquez pourquoi :

L'assainissement est lié à l'urbanisation qui est contrôlée. Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale (site Natura 2000), qui ne met pas en avant d'enjeu lié à l'urbanisation du fait des prévisions de développement très limitées et de l'absence d'emprise sur le site Natura 2000 ou les ZNIEFF. Absence de zones constructibles sur les stations d'orchidées.

Les zonages assainissement sont proposés en accord avec le SDAGE.

La station d'épuration est aujourd'hui en surcharge : son extension est prévue pour 2019 (dossier de déclaration datant de janvier 2016).

Cette amélioration notable, ainsi que celles prévues sur les réseaux de collecte vont dans le sens de la préservation des sites remarquables.

Zonage pluvial : tous les secteurs urbanisés et urbanisables classés en zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

Les contraintes (carte des aléas, pentes, inondation) ont été prises en compte pour définir le devenir des eaux pluviales et des eaux usées.

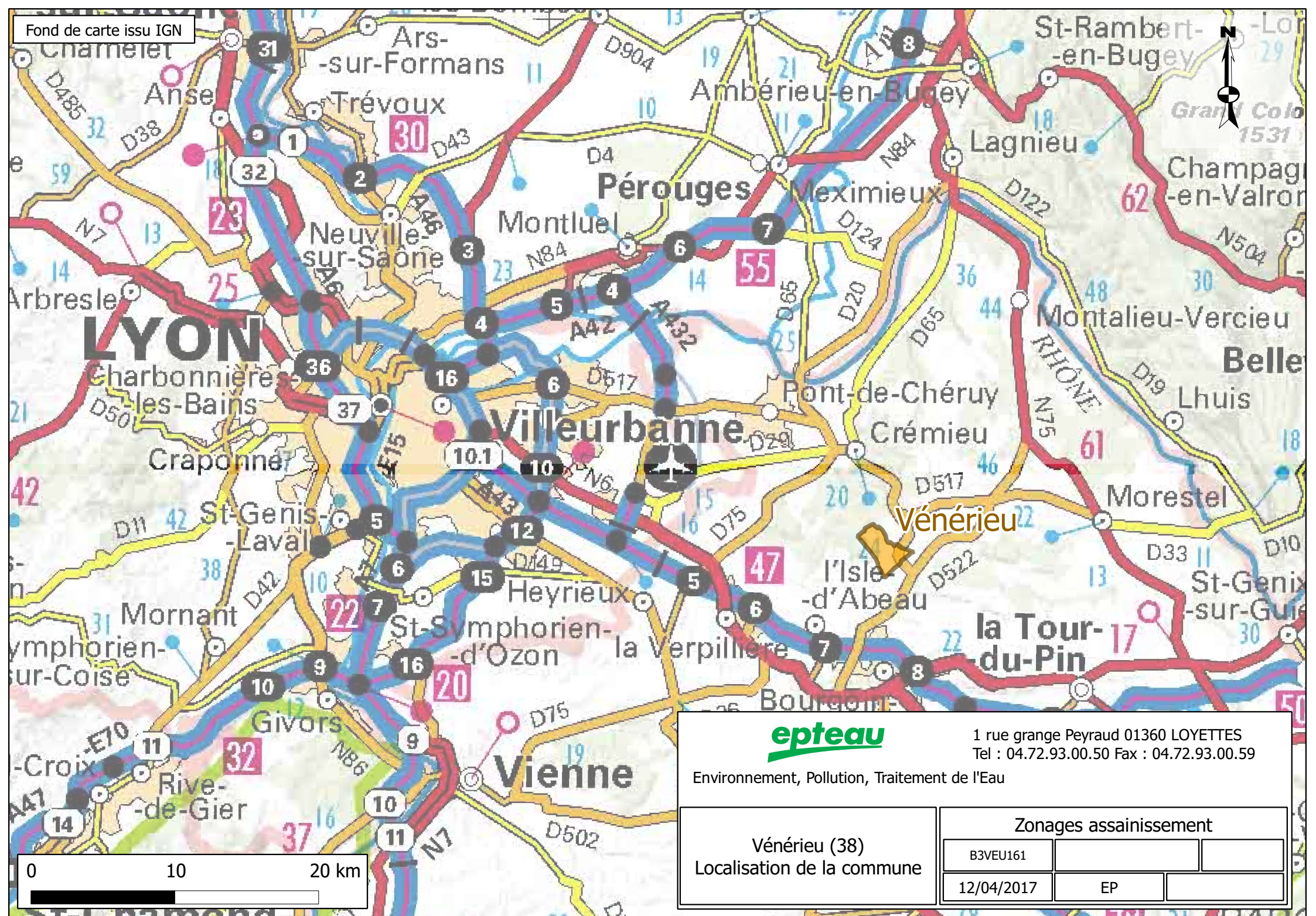
A..... Le.....

Vénérieu

05/12/2017

ANNEXE 1





**epteau**

1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau

Vénérieu (38)  
Localisation de la commune

Zonages assainissement

B3VEU161		
12/04/2017	EP	

0 10 20 km

ANNEXE 2



Commune de Vénérieu (38)  
Zone de baignade  
05/12/2017 EP B3VEU161

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau  
1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59

**epteau**

0 250 500 m

Zone de baignade



Plan d'eau



Cours d'eau

Intermittent

Permanent

Point de rejet



Source



Réseaux d'assainissement

Unitaire

Séparatif eaux usées

Conduite de déverse

Réseau de transit - Refoulement

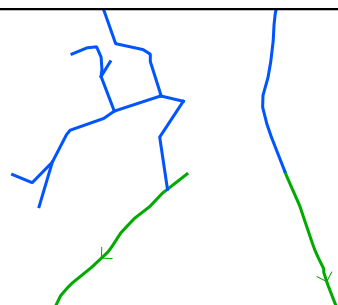
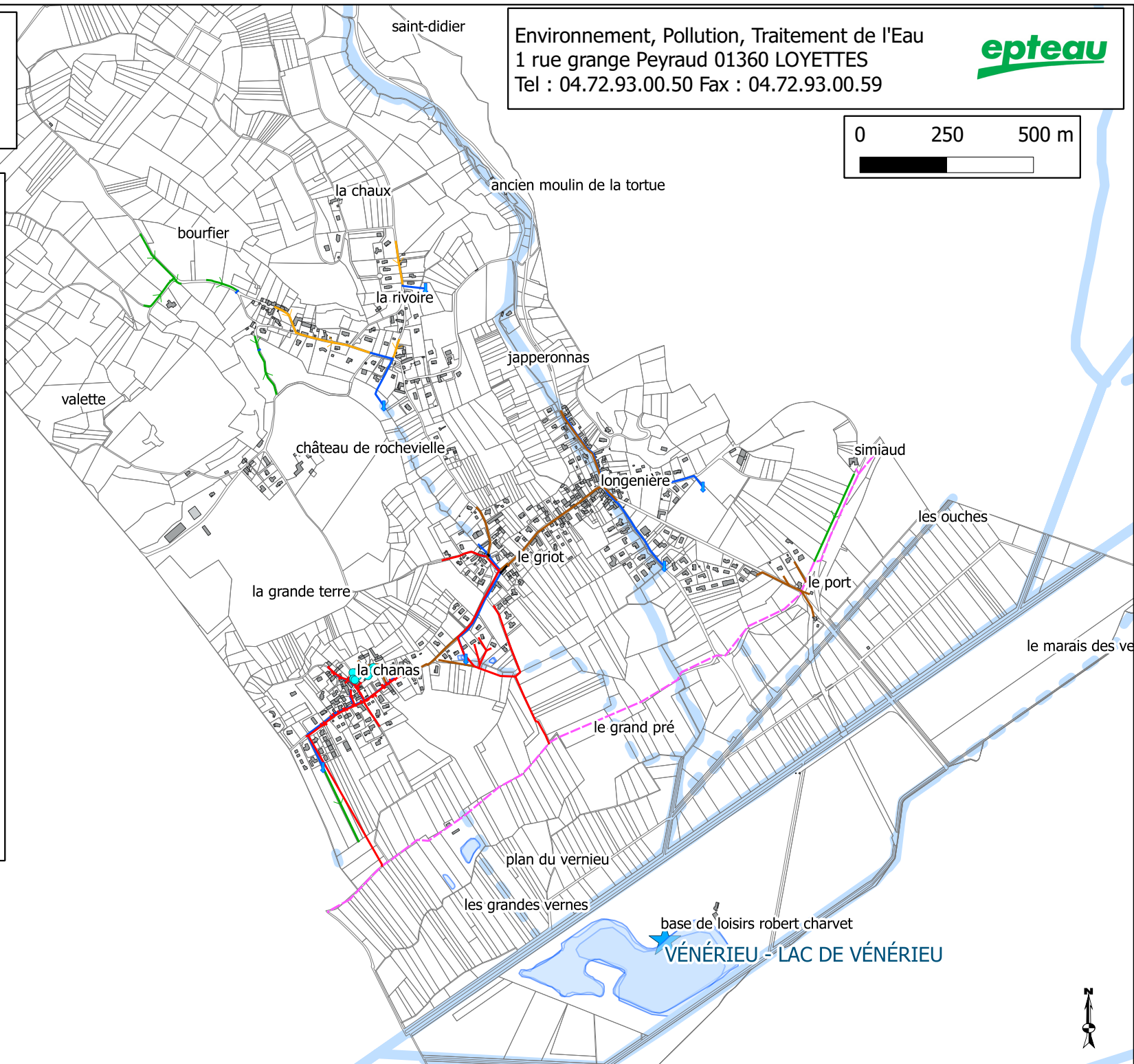
Réseau de transit - Gravitaire

Pluvial

Réseau pluvial

Fossé

Ecoulement préférentiel



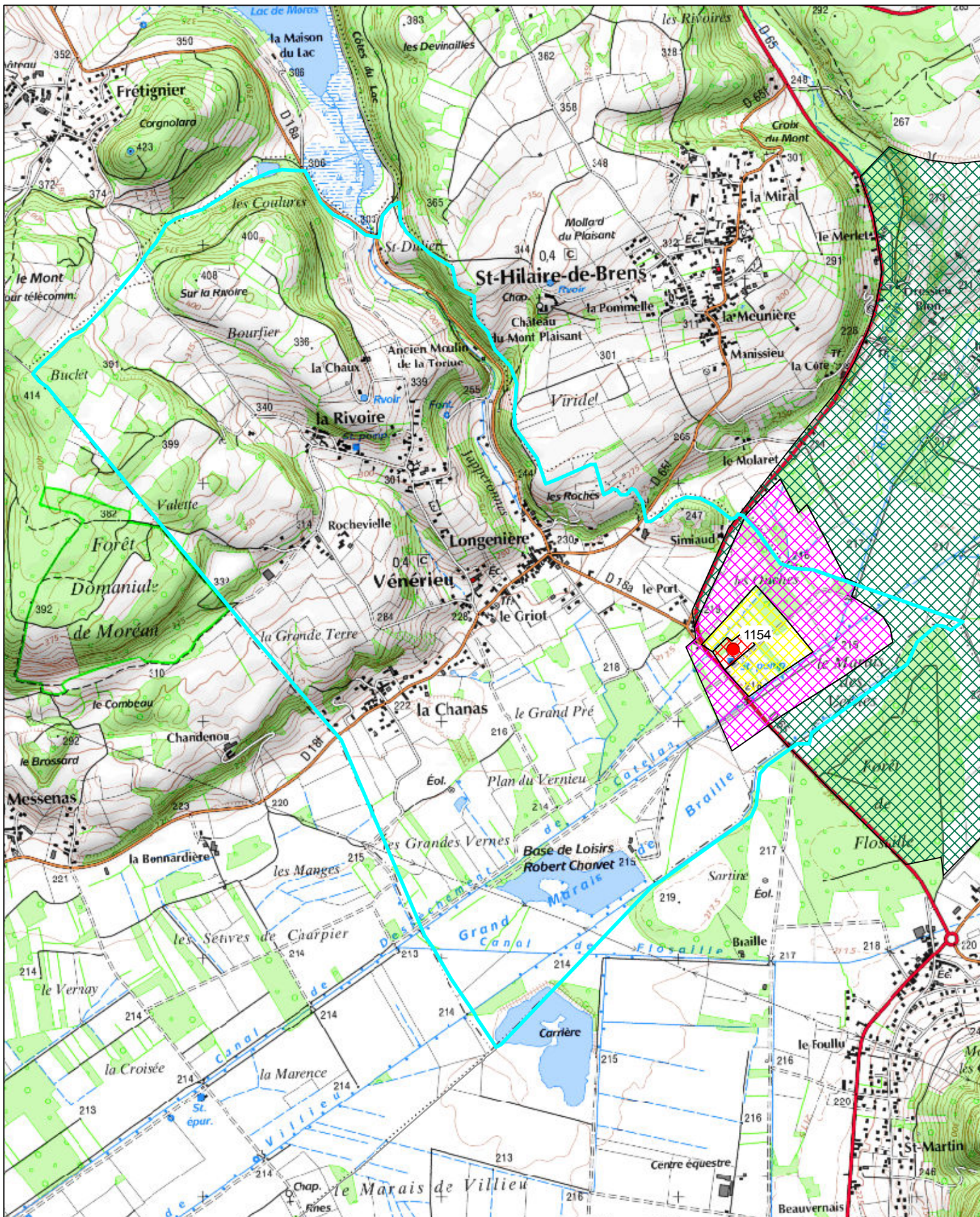
base de loisirs robert charvet  
**VÉNÉRIEU - LAC DE VÉNÉRIEU**





**Légende**

- Captage
- périmètre de protection immédiat
- périmètre de protection éloignée
- périmètre de protection rapprochée 1
- périmètre de protection rapprochée 2





ANNEXE 3



L'inventaire du patrimoine naturel, établi selon une méthodologie nationale, est réalisé à l'échelle régionale par la DREAL (Rhône-Alpes). Les tableaux suivants proposent une synthèse de cet inventaire pour la commune.

Figure 1 : Protections réglementaires, inventaire DREAL

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	<i>Sans objet</i>
Parcs nationaux	<i>Sans objet</i>
Réserves intégrales de parcs nationaux	<i>Sans objet</i>
Réserves naturelles régionales	<i>Sans objet</i>
Réserves naturelles nationales	<i>Sans objet</i>
Secteurs sauvegardés	<i>Sans objet</i>
Sites classés	<i>Sans objet</i>
Zones de protection	<i>Sans objet</i>

Figure 2 : Eau, mesures réglementaires, inventaire DREAL

Contrat de rivière	Bourbre
SAGE	Bourbre
Zones sensibles à l'eutrophisation	Bassin de la Bourbre (paramètre phosphore)
Zones vulnérables aux nitrates	Concerné

Figure 3 : Espaces naturels sensibles

Espaces Naturels Sensibles départementaux	Sans objet
Espaces Naturels Sensibles locaux	Sans objet

Figure 4 : Inventaire du patrimoine naturel et paysager, inventaire DREAL

Inventaire régional des tourbières		Sans objet
ZNIEFF	De type I	38010004 : plan de Vernieu, étang de Vénérieu, marais de Villieu (dans la plaine) 38020004 : lac et prairies sèches de Moras (en limite de commune au nord est, territoire communal très peu concerné)
	De type II	3801 : ensemble fonctionnel des vallées de la Bourbre et du Catelan (sur la plaine) 3802 : Isle Crémieu et Basses-Terres (sur les hauteurs)
Inventaire des zones humides		Dans la plaine : marais dit « Catelan amont », 38BO0121 En limite nord du territoire : Lac de Moras, 38BO0118
Inventaire des zones humides ponctuelles		A la Chanas : site carrière (ancienne carrière) Au plan du Vernieu : mare Base de loisir Robert Charvet : base de loisir La Chanas : mare

Inventaire des ZICO		Sans objet
NATURA 2000	SIC	I03 : Isle Crémieu
	ZPS	Sans objet
Parcs naturels régionaux		Sans objet
Opérations grands sites		Sans objet

Figure 5 : *Trames vertes et bleues*

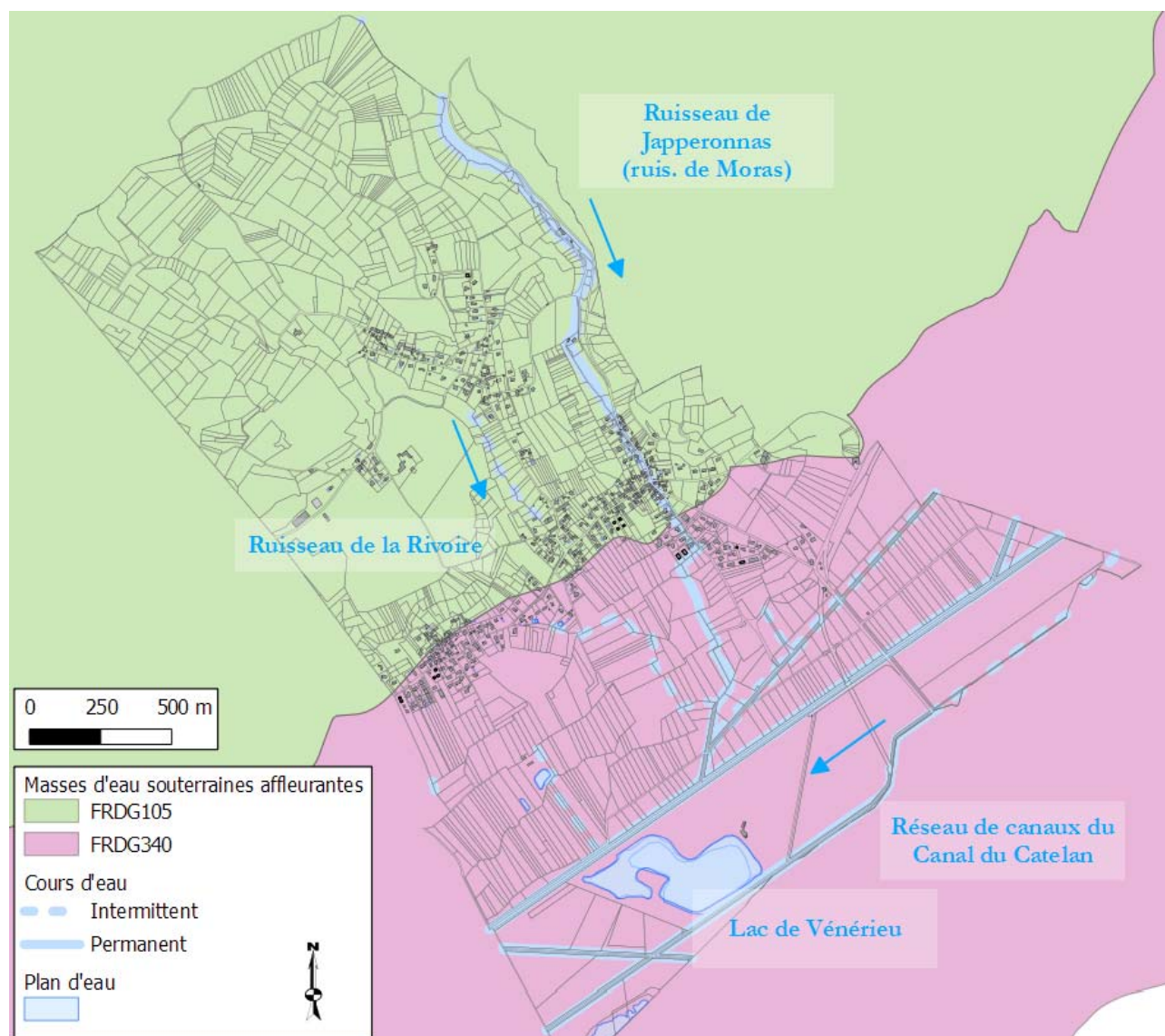
SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)	Adopté par arrêté préfectoral le 16/07/2014 Ce document à petite échelle ne montre pas d'enjeu régional significatif pour Vénérieu en matière de corridors. Il souligne l'importance des boisements du versant de l'Isle Crémieu, et du Marais, qui constituent des réservoirs de biodiversité et grands corridors.
REDI (Réseau Ecologique)	Défini en 2001 À Vénérieu, il définit 2 grands continuums, forestier et thermique sur les hauteurs, hydraulique et forestier le long du canal Catelan, reliés par un corridor hydraulique le long du ruisseau de Japperonas.
SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Nord Isère Indique un grand corridor au Sud le long du Catelan, et un grand corridor au Nord entre le lac de Moras et Saint-Marcel-Bel-Accueil.

Figure 6 : *Masses d'eaux souterraines affleurantes*

Au nord, correspondant à la partie au relief marqué (plateau de l'Isle Crémieu) : calcaires jurassiques et moraines de l'Isle Crémieu, FRDG105, dominante sédimentaire non alluviale, écoulements majoritairement libres.

Au sud, dans la plaine : alluvions de la Bourbre Catelan, FRDG340, alluviale, écoulements entièrement libres : sensibilité de la nappe alluviale du Catelan aux pollutions.

Figure 7 : *Réseau hydrographique et masses d'eau souterraines affleurantes*



Commune de Vénérieu (38)  
Espaces naturels - N2000 SIC  
21/11/2017 EP B3VEU161

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau  
1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59

epteau

0 250 500 m

Natura 2000 SIC



Point de rejet



Cours d'eau

Intermittent

Permanent

Plan d'eau



Source



Réseaux d'assainissement

Unitaire

Séparatif eaux usées

Conduite de déverse

Réseau de transit - Refoulement

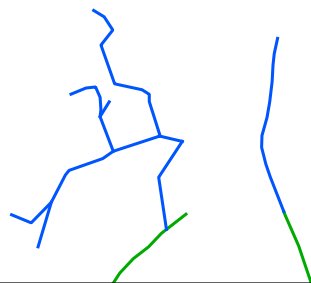
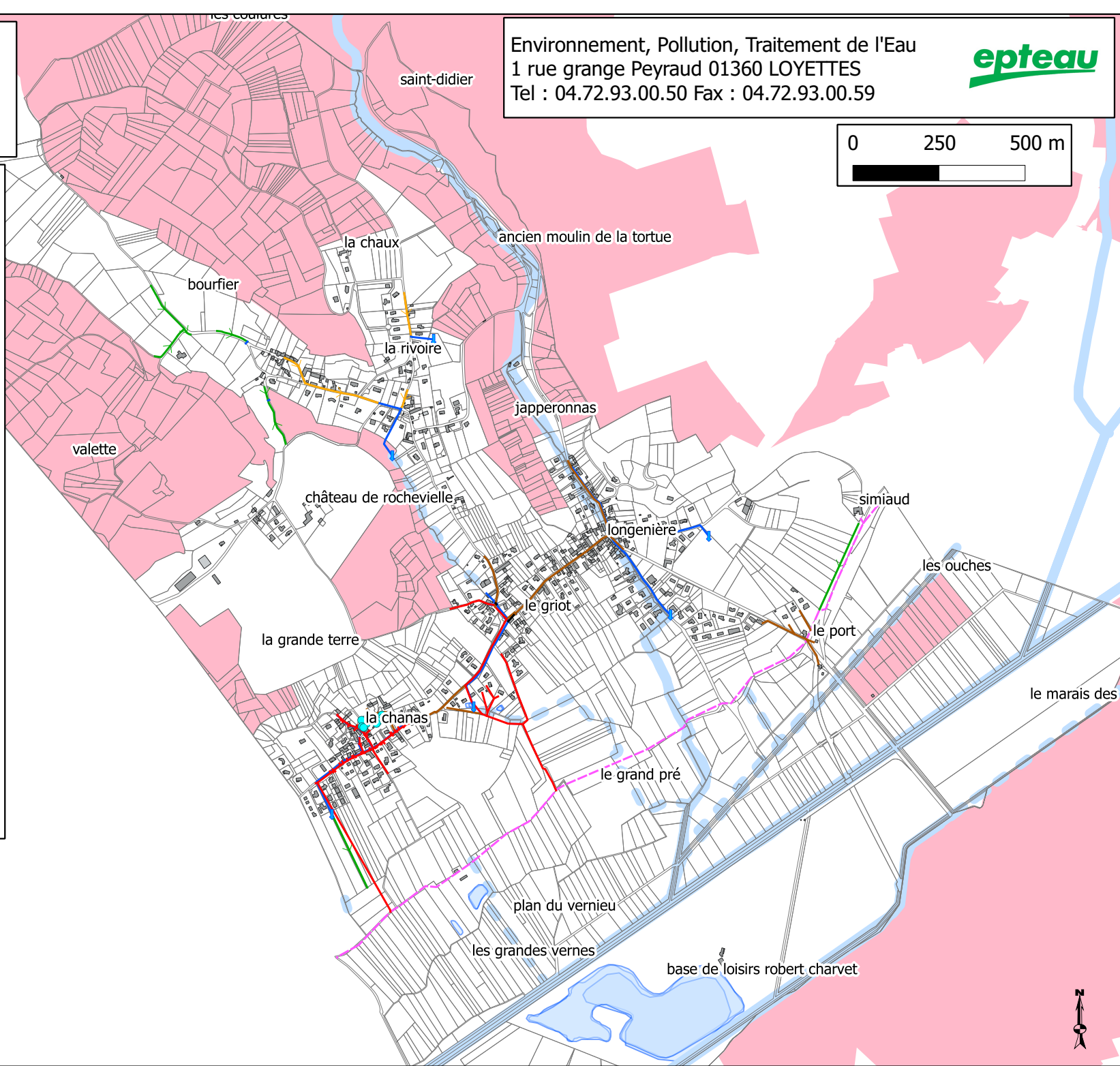
Réseau de transit - Gravitaire

Pluvial

Réseau pluvial

Fossé

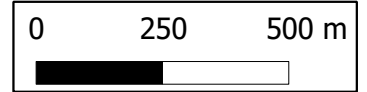
Ecoulement préférentiel



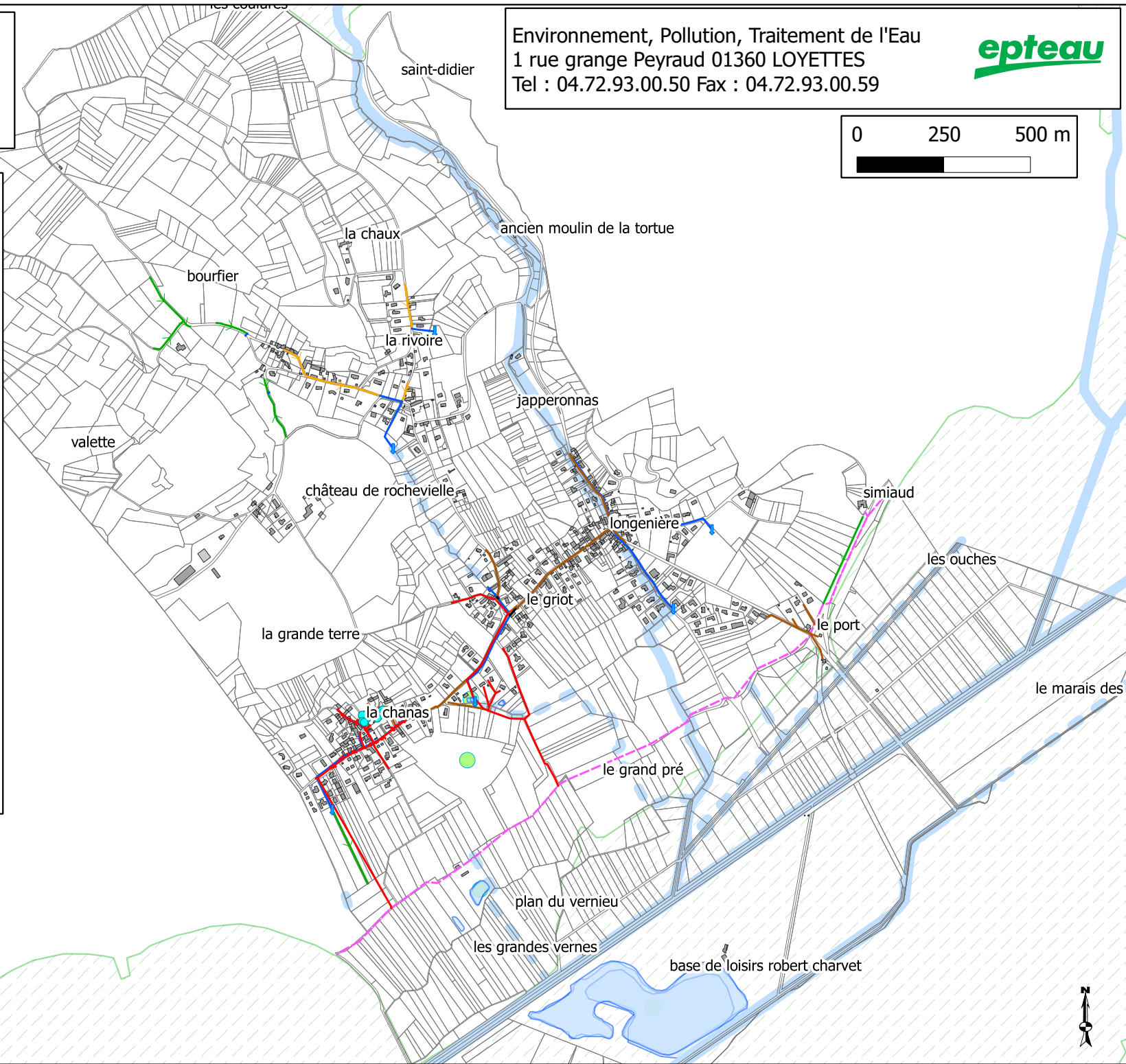


Commune de Vénérieu (38)  
Espaces naturels - Zones humides  
21/11/2017 EP B3VEU161

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau  
1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59



- Zones humides ponctuelles Inventaire DREAL
- Zones humides Inventaire DREAL
- Point de rejet
- Cours d'eau  
Intermittent   
Permanent
- Plan d'eau
- Source
- Réseaux d'assainissement  
Unitaire   
Séparatif eaux usées   
Conduite de déverse   
Réseau de transit - Refoulement   
Réseau de transit - Gravitaire
- Pluvial  
Réseau pluvial   
Fossé   
Ecoulement préférentiel

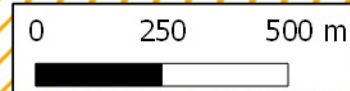




Commune de Vénérieu (38)  
Espaces naturels - ZNIEFF  
21/11/2017 EP B3VEU161

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau  
1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59

epteau



ZNIEFF de type I



ZNIEFF de type II



Point de rejet



Cours d'eau

Intermittent

Permanent

Plan d'eau



Source



Réseaux d'assainissement

Unitaire

Séparatif eaux usées

Conduite de déverse

Réseau de transit - Refoulement

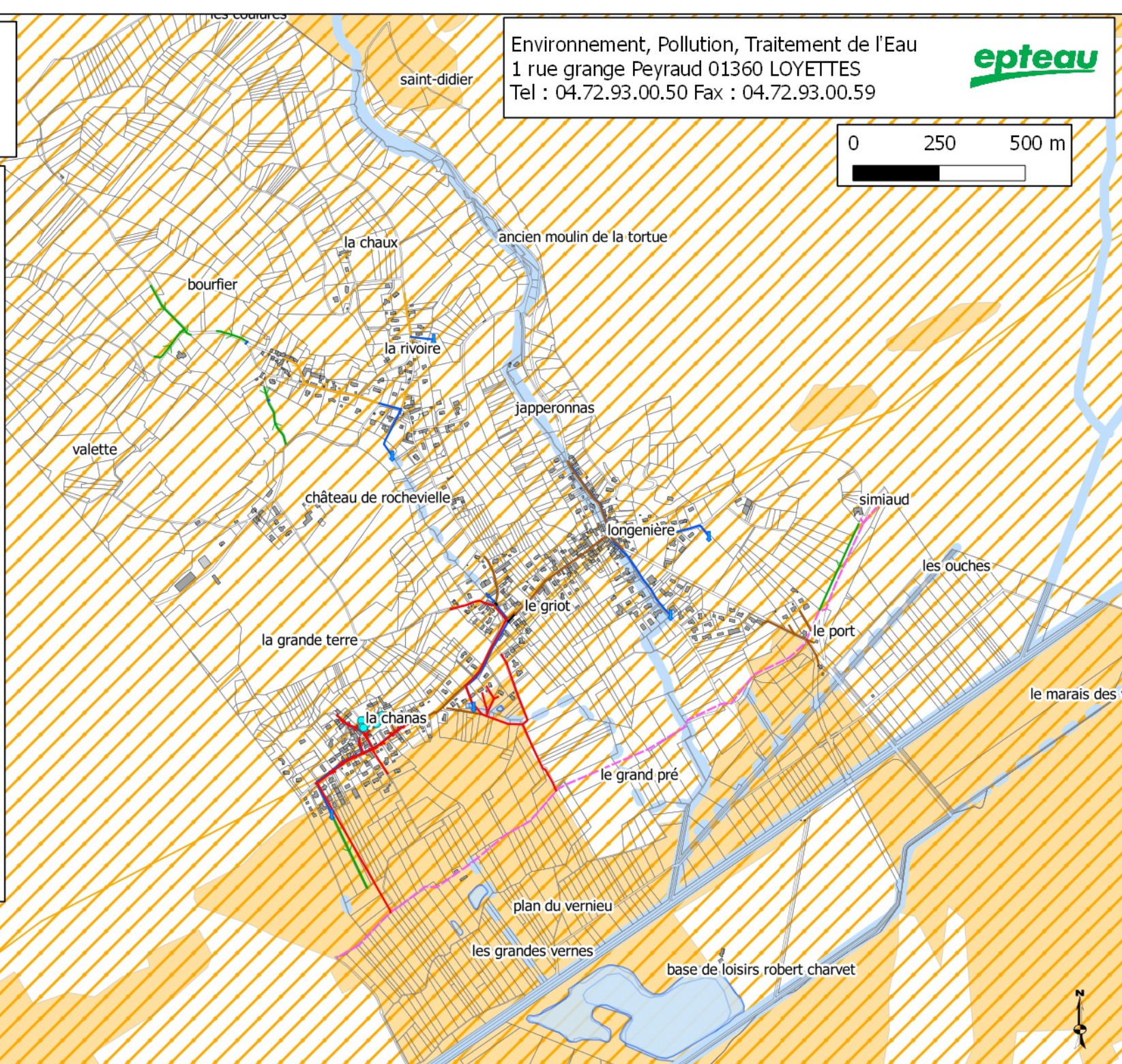
Réseau de transit - Gravitaire

Pluvial

Réseau pluvial

Fossé

Ecoulement préférentiel

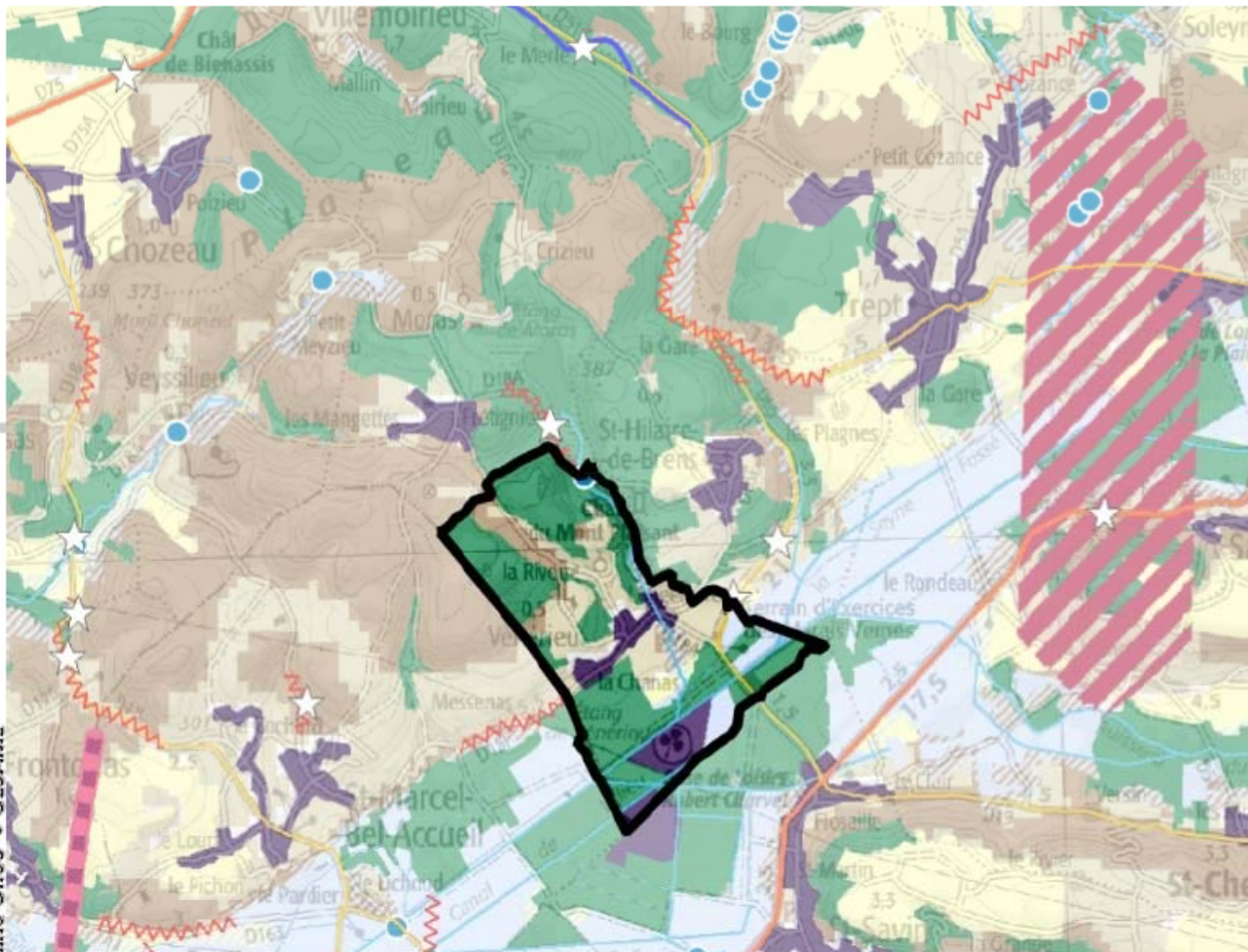





# Patrimoine naturel – Trame verte et bleue

## SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique)


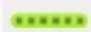


- Échelle régionale
- Importance des boisements du versant et dans le Marais (réservoirs de biodiversité et grands corridors).
- **Pas d'enjeu régional significatif pour Vénérieu.**



### Réservoirs de biodiversité :



 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

### Corridors d'importance régionale :


Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

### La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

-  - Objectif associé : à préserver
-  - Objectif associé : à remettre en bon état


### Grands lacs naturels

-  - Objectif associé : à remettre en bon état  
Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver  
Lac d'Annecy




Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état


### Zones humides - Inventaires départementaux

 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état  
*Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées*

Espaces perméables terrestres\* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

-  Perméabilité forte
-  Perméabilité moyenne
-  Espaces perméables liés aux milieux aquatiques\*

\* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes)

 Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

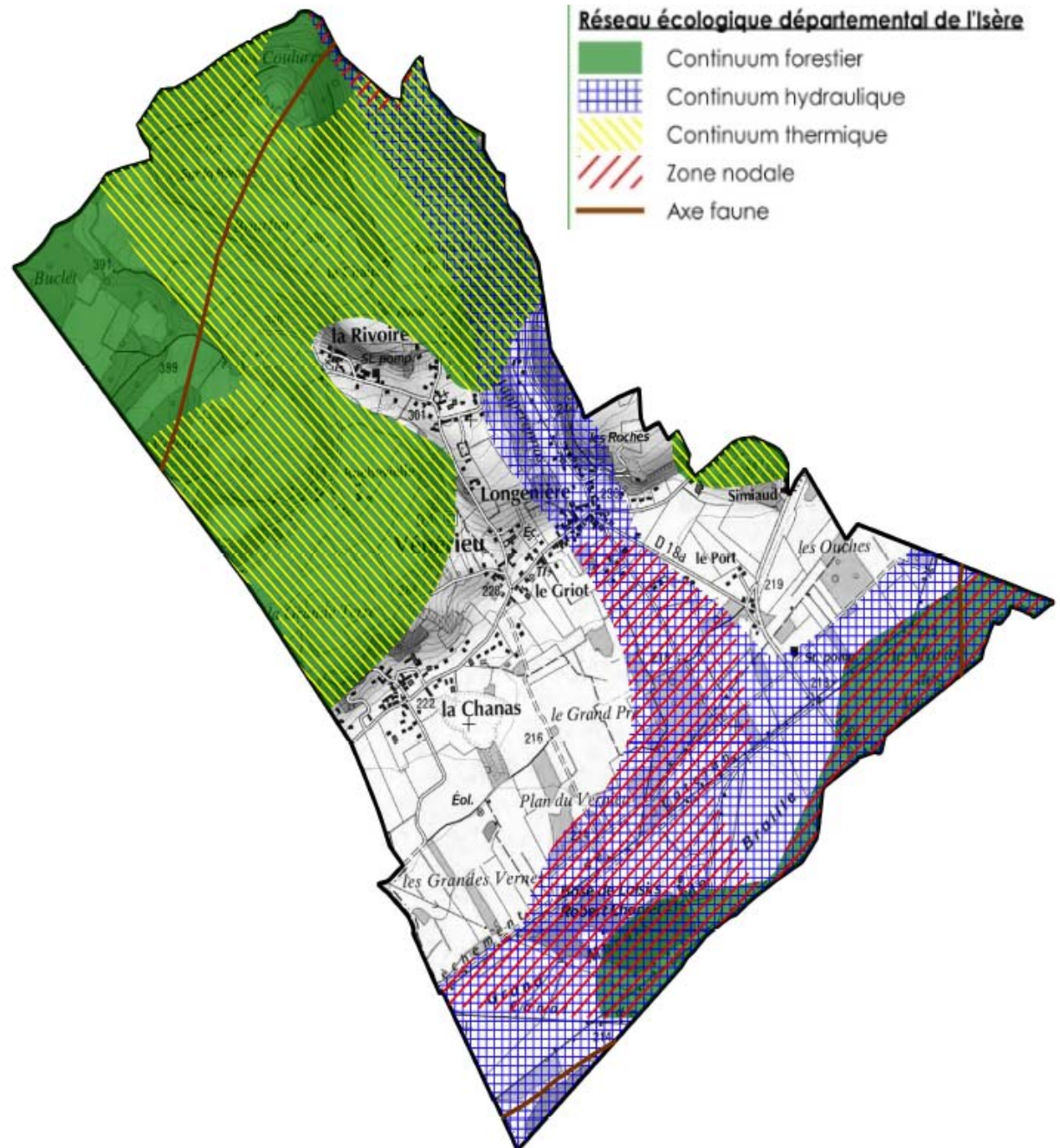


# Patrimoine naturel – Trame verte et bleue

## Continuités biologiques locales à Vénérieu : zonage REDI du Conseil départemental

- Grands corridors humides entre le versant et le Marais par l'intermédiaire du **ruisseau de Japperonas**.
- Grands corridors boisés sur les hauteurs du versant avec une axe de déplacement pour la faune
- Corridors secondaires le long des fossés
- Trame verte haies brise-vent... à préserver voire compléter

**Zonages indicés « co », EBC, ZH...**





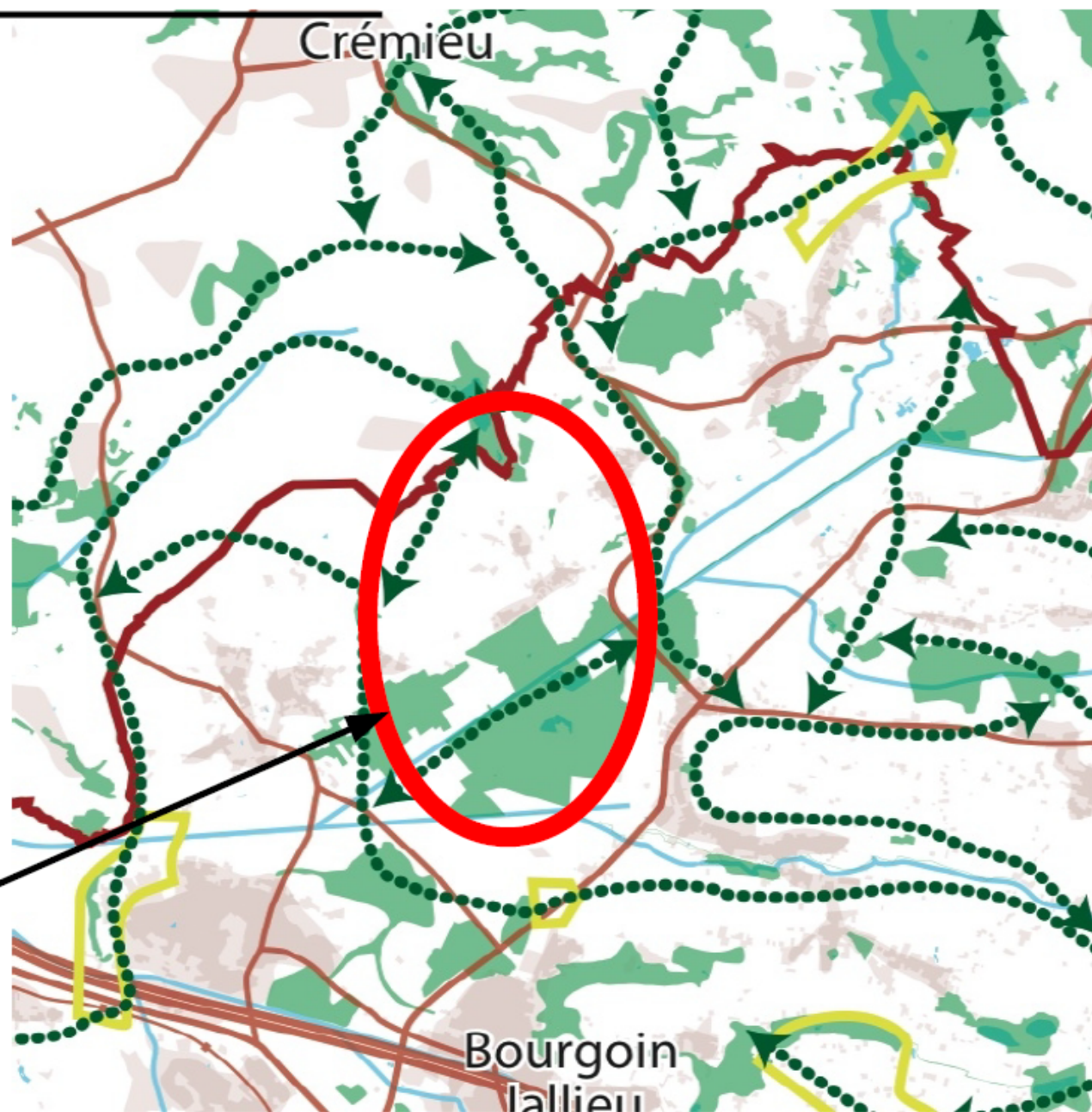
# Patrimoine naturel – Corridors

## Continuités biologiques locales à Vénérieu : SCoT Nord-Isère

- Grand corridor au Sud le long du Catelan.
- Grand corridor au Nord entre le lac de Moras et St-Marcel.
- Réservoir de biodiversité dans la plaine du Marais.

Zonages indicés « co », EBC, ZH...

Vénérieu



Zone réservoir de biodiversité (Natura 2000, APPB, Znieff I, Tourbières, ENS, zones humides)

Zone complémentaire (boisement)

Corridor biologique prioritaire

Corridor écologique

ANNEXE 4

## Commune de Vénérieu (38) – Masses d'eau du SDAGE

Pour les milieux hydrographiques et hydrogéologiques qui concernent le système d'assainissement de la commune de Vénérieu, les objectifs définis sont les suivants :

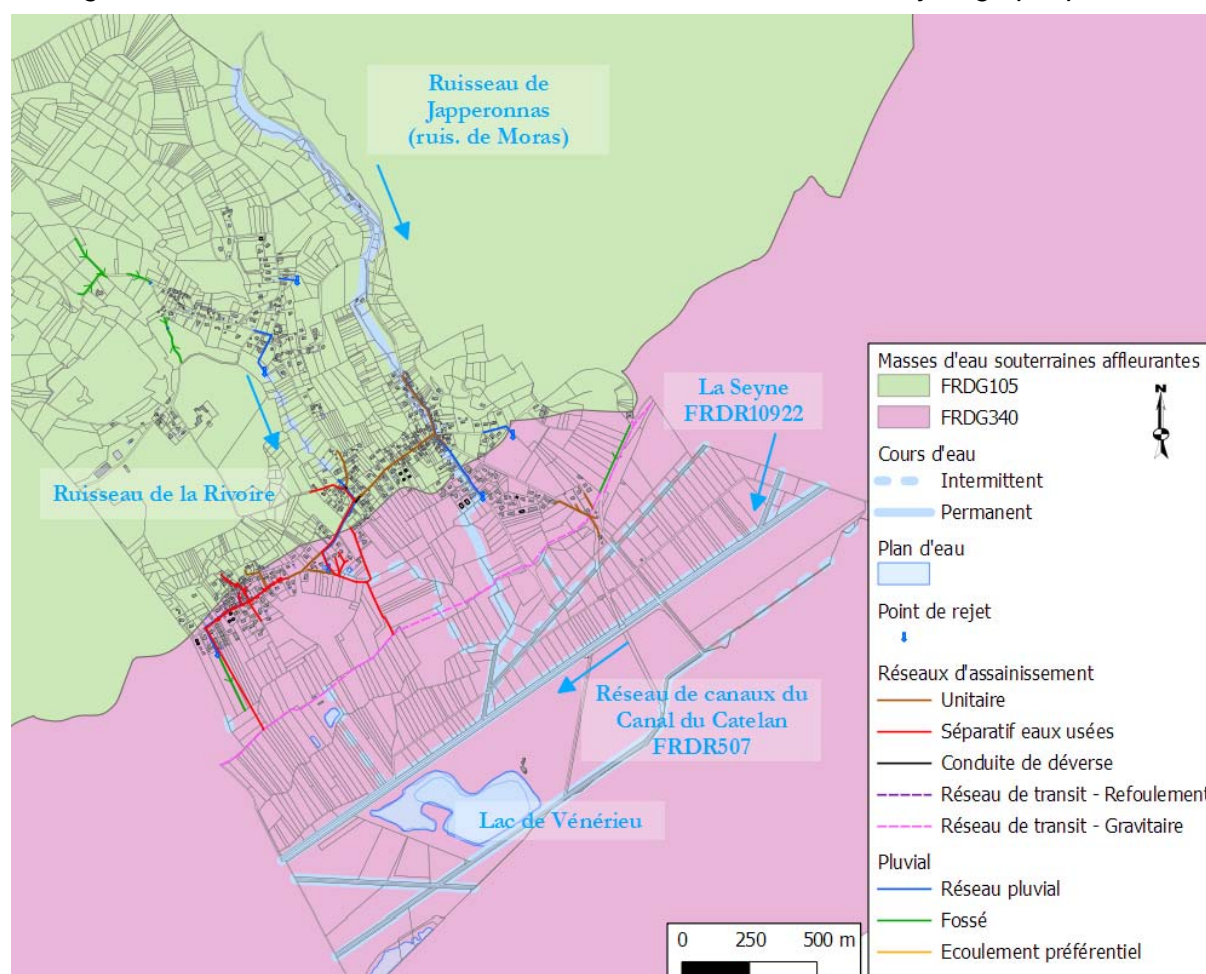
Figure 1 : Objectifs SDAGE cours d'eau

Masse d'eau	Etat écologique	Etat chimique	Objectif bon état écologique	Objectif bon état chimique
Le Canal de catelan, FRDR507	Moyen	Bon	Bon potentiel en 2027 (morphologie, pesticides, hydrologie)	2015
La Seyne fossé, FRDR10922	Moyen	Bon	2027 (morphologie)	2015

Figure 2 : Objectifs SDAGE masses d'eau souterraines

Masse d'eau	Etat quantitatif	Etat chimique	Objectif bon état quantitatif	Objectif bon état chimique
Alluvions de la Bourbre - Catelan FRDG340	Bon	Bon	2015	2015
Calcaires jurassiques et moraines de l'Ile Crémieu FRDG105	Bon	Bon	2015	2015

Figure 3 : Masses d'eau souterraines affleurantes et réseau hydrographique

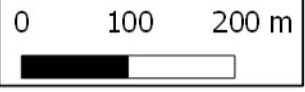


ANNEXE 5



Extrait de la carte des aléas 2015

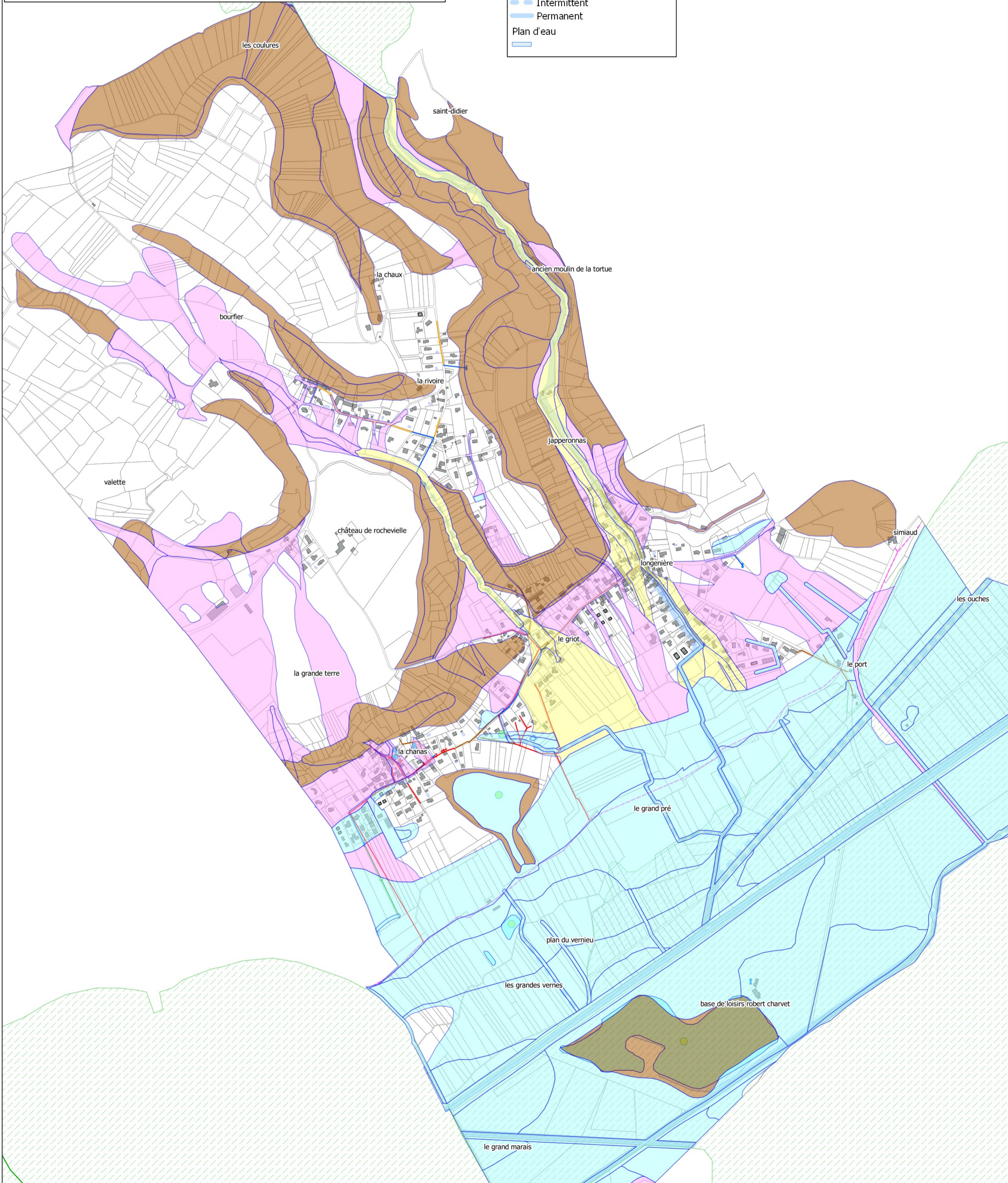
DATE 12/04/2017  
DESSINATEUR EP  
Echelle indicative : 1:7102



SARL EPTEAU  
1, rue Grange Peyraud  
01 360 LOYETTES  
Tél. : 04 72 93 00 50  
Fax : 04 72 93 00 59

- Réseaux d'assainissement
- Unitaire
  - Séparatif eaux usées
  - Conduite de déverse
  - Réseau de transit - Refoulement
  - Réseau de transit - Gravitaire
- Pluvial
- Réseau pluvial
  - Fossé
  - Ecoulement préférentiel
- Puits d'infiltration
- Point de rejet
  - Source
- Cours d'eau
- Intermittent
  - Permanent
- Plan d'eau

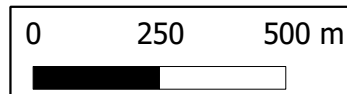
- Extrait de la carte des aléas  
Se référer à la carte des aléas
- Aléas de glissement de terrain
  - Inondation
  - Passage d'eau
  - Crue
- Zones humides ponctuelles  
Inventaire DREAL
- Zones humides  
Inventaire DREAL





Commune de Vénérieu (38)  
Inondation cartographie SMABB  
23/06/2017 EP B3VEU161

Environnement, Pollution, Traitement de l'Eau  
1 rue grange Peyraud 01360 LOYETTES  
Tel : 04.72.93.00.50 Fax : 04.72.93.00.59



Source



Réseaux d'assainissement

- Unitaire (orange line)
- Séparatif eaux usées (red line)
- Conduite de déverse (black line)
- Réseau de transit - Refoulement (purple dashed line)
- Réseau de transit - Gravitaire (pink dashed line)

Pluvial

- Réseau pluvial (blue line)
- Fossé (green line)
- Ecoulement préférentiel (yellow line)

Puits d'infiltration



Point de rejet



Cours d'eau

- Intermittent (light blue shaded area)
- Permanent (blue shaded area)

Plan d'eau



Inondation cartographie SMABB  
Classe haute scénario 3

